



**II<sup>ème</sup> Symposium International sur les pratiques de la Démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (Bamako+5)**

*Bamako, 6 novembre 2005*

**Intervention**

***Richard Cazenave,***  
**Président de la commission politique**

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier les autorités du Mali, non seulement pour l'accueil qui nous est offert, mais aussi pour les efforts consentis afin que se tiennent sur leur territoire de véritables débats susceptibles de faire progresser les valeurs démocratiques en Francophonie.

Vous donnez la parole à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, votre assemblée consultative. Nous vous en remercions et sommes heureux de nous associer à ce deuxième Symposium de Bamako.

Je vais donc user de cette liberté de parole qui m'est donné, mais qui est aussi inhérente à l'exercice de la fonction parlementaire, pour vous livrer ici quelques réflexions et propositions, fruit de cinq années de travaux et de débats au sein de l'APF.

Car, si la mise en œuvre de nos engagements incombe d'abord et avant tout aux Etats et gouvernements qui sont signataires de la Déclaration de Bamako, les parlementaires revendiquent eux aussi leurs responsabilités dans ce domaine.

Les parlementaires disposent en effet d'une expérience concrète des pratiques démocratiques et notre Assemblée est une sorte de pionnier au sein de la Francophonie car elle suspend parmi ses sections celles représentant les parlements de pays ayant vu leur ordre constitutionnel renversé.

La décision de suspendre est assortie d'un droit de retour des parlements au sein de l'APF le jour où des élections législatives libres et régulières auront été organisées, et seront reconnues par la communauté internationale. Il ne s'agit donc pas d'une exclusion mais bien d'une suspension, souhaitée la plus brève possible. Nous avons eu ainsi le plaisir lors de notre dernière Session de Bruxelles de lever la mesure de suspension qui frappait notre section de la République centrafricaine. Avant cela, nous avons participé aux missions d'information et au processus de retour à l'ordre constitutionnel aux côtés de l'OIF.

Ces suspensions ne signifient pas pour autant la fin du dialogue, bien au contraire. Ces décisions de l'APF sont toujours initiées par la commission politique que j'ai l'honneur de présider, qui suit de manière permanente l'évolution des situations de crise dans l'espace francophone.

Avouons-le, nos critères de suspension peuvent apparaître brutaux, et donc bien faciles à appliquer. Mais cette simplicité a le mérite de faire prévaloir le droit sur toute autre considération.

Autre exemple : nous relevons encore trop de discordances entre l'affirmation théorique du principe d'autonomie financière et administrative des parlements et le manque de moyens tangibles pour la réalisation concrète de ces principes dans la vie parlementaire.

L'APF, qui met déjà en œuvre différentes actions au bénéfice des parlements, prépare une étude sur le pouvoir législatif au sein de la Francophonie qui permettra d'évaluer la mise en œuvre de ces principes et de proposer de nouvelles mesures d'accompagnement afin de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les Parlements et les parlementaires.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement attentifs à ce que soient garantis les immunités et privilèges liés à l'exercice du mandat parlementaire et nous n'hésitons pas à intervenir pour les faire respecter.

Enfin, nous pressons nos exécutifs, pas toujours avec succès, de ne plus convier aux Sommets de la Francophonie les dirigeants des pays dans lesquels les institutions démocratiques ont été renversées par la force, cela jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel reconnu par la Communauté internationale.

Il va de soi, là encore, qu'une telle position n'empêcherait nullement de dialoguer avec les pays concernés du retour le plus rapide possible à l'ordre constitutionnel, ni d'élaborer à leur profit un plan d'accompagnement.

Lors de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement francophones en marge du Sommet des Nations unies (New-York, 15 septembre 2005), le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a d'ailleurs souligné tout l'intérêt qu'il portait à cette proposition des parlementaires francophones.

*S'agissant de la mise en œuvre des engagements du Chapitre 4, thème du premier atelier, il convient de saluer les progrès réalisés depuis les cinq dernières années.*

La Francophonie a utilement contribué à des appuis à la création et à la consolidation de réseaux institutionnels, dont l'intérêt est évident, sans perdre de vue que le véritable objectif est de soutenir des actions concrètes.

Je signalerai à ce titre les opérations concrètes de coopération, ancrées dans la diversité de nos régimes parlementaires, et visant notamment à mieux informer et former les parlementaires et fonctionnaires parlementaires, à renforcer les capacités informatiques des institutions, à promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans la vie démocratique.

Concernant l'observation francophone des élections, la position constante de l'APF est de dégager les ressources financières adéquates afin de permettre l'observation de toutes les étapes d'une élection, de l'inscription sur les listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats ; si les ressources financières s'avèrent insuffisantes, il convient d'être plus sélectif sur notre présence comme observateur.

Au delà de cette réaffirmation de principe, on doit s'interroger sur le rôle de la Francophonie et de son Assemblée consultative en la matière, notamment sur les conditions de saisine, les modalités concrètes d'observation des élections et notre visibilité à côté des grands bataillons de l'UE ou de l'OSCE qui sélectionnent davantage leur présence mais agissent plus massivement lors des élections retenues.

Il convient plus globalement d'ailleurs de donner une meilleure visibilité aux actions de la Francophonie.

Nous nous retrouverons tous sur un constat : la Déclaration de Bamako et les engagements qu'elle contient sont encore, malgré

nos efforts, méconnus d'une grande majorité de parlementaires, et des populations francophones qu'ils représentent.

Je pense que le meilleur moyen de faire connaître la Déclaration de Bamako en dehors des cercles d'initiés reste encore de saisir chaque occasion pour réaffirmer ses principes, de respecter les engagements qu'elle contient et de prendre les mesures appropriées.

Qu'il me soit permis de citer en exemple les positions adoptées par la Francophonie institutionnelle à l'occasion de la succession du Président Eyadéma. Dès l'adoption de la révision constitutionnelle, l'APF a fait connaître clairement sa position sur la situation. Dès le lendemain était réuni le Conseil permanent de la Francophonie qui adoptait des mesures de suspension temporaire.

Les médias s'en sont fait aussitôt l'écho. Cette action a plus contribué à faire connaître la Déclaration de Bamako que bien d'autres travaux restés obscurs.

*S'agissant de l'observation, de l'alerte précoce et de la prévention des crises, thèmes du deuxième atelier, nous constatons :*

- que le dispositif d'observation et d'évaluation des pratiques de la démocratie est opérationnel comme nous l'avons recommandé lors des Sessions de Québec (juillet 2001) et de Charlottetown (juillet 2004) ;
- que l'OIF réagit de plus en plus souvent et aussi de manière plus prompte que par le passé aux situations de crise qui ponctuent l'actualité en Francophonie ;
- que le Secrétaire général de l'OIF utilise régulièrement les mécanismes à sa disposition : Comité ad hoc consultatif restreint, convocation d'urgence en session extraordinaire du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), envoi d'un facilitateur ou d'une mission d'information et de contacts, etc.
- que les Instances de la Francophonie, et notamment le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), ont retenu le principe, défendu par l'APF, d'inscrire systématiquement à l'ordre du jour de chacune de leurs réunions un point spécifique sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés.

Pour autant, l'APF constate que plusieurs situations de crise, signalées par elle, ne sont pas inscrites à l'ordre du jour des réunions de la Francophonie, notamment de la commission politique de l'OIF alors que celle-ci est chargée de préparer les projets de résolution pour les Instances de la Francophonie.

Je rappelle en effet que la commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie transmet régulièrement au Secrétaire général de la Francophonie son rapport sur les situations de crise politique dans l'espace francophone, et contribue ainsi au mécanisme d'observation de la Déclaration.

Je pense qu'il serait souhaitable, et naturel, que toutes les situations de crise évoquées dans ce rapport (je pense pour le présent à la Guinée, à la Guinée Bissau, à la situation dans la région des Grands lacs, au Liban, au Cambodge, aux Comores...) fassent l'objet d'un suivi lors des prochaines réunions de la commission politique de l'OIF et des Conseils permanents de la Francophonie.

***J'en viens enfin aux mécanismes de gestion et de règlement des crises et des conflits, thèmes de l'atelier 3.***

Le Secrétaire général précise dans son dernier rapport d'activité que les années 2003 et 2004 ont marqué une étape significative de l'évolution de l'OIF car celle-ci s'implique dorénavant de manière systématique dans les situations de sortie de crise et de transition. Il ajoute que notre contribution à la signature des actes fondant le consensus national et mettant fin à une période de crise n'est pas suffisant. Il estime nécessaire de poursuivre, au-delà de ces accords de paix, les efforts engagés par la Francophonie de manière à éviter la résurgence des crises et des conflits pendant une transition souvent fragile et ainsi participer à la consolidation de la paix.

Nos observations démontrent qu'il serait souhaitable de voir le champ de compétence du Secrétaire général de l'OIF élargi à la fois au niveau financier, stratégique et de la programmation, pour qu'il puisse répondre adéquatement et rapidement à des situations d'urgence ou de transition, ce qui n'est qu'imparfaitement le cas aujourd'hui, même si nous avons en tête les immenses progrès réalisés.

Mais cette marge de manœuvre permettrait à la Francophonie de mieux accompagner les institutions de transition et ainsi contribuer à éviter les situations d'enlisement. De plus, la présence de la Francophonie à des moments cruciaux de la consolidation de la paix donnerait une plus-value à ses interventions et un effet de levier non négligeable.



J'ai brossé à grand trait quelques éléments de la contribution de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au suivi de l'application de la Déclaration de Bamako. Le rapport qui y est consacré est disponible dans son intégralité sur le site internet de notre institution.

Elle est bien sûr inspirée par la conviction que, pour le plus grand bénéfice des populations de l'espace francophone, développement durable et démocratie politique sont intimement liés.

Cette contribution salue également les avancées importantes de ces dernières années et les impulsions données par la DDHD

En conclusion, nous croyons plus que jamais que la crédibilité de la démarche politique de la Francophonie et son image sur la scène internationale dépendent des progrès constants que nous pouvons accomplir ensemble, dans la solidarité, mais aussi de notre exigence dans la mise en œuvre des engagements souscrits à Bamako.